

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 septembre 2015** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur François Lévesque, conseiller
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière
Monsieur Vincent Tanguay, directeur général

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2015
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2015
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'août 2015
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2015
 - 6.3 Réquisition pour l'ajout du service d'eau au logiciel Advanced Utility Systems
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de juillet et août 2015
 - 7.2 Dépôt des procès-verbaux des assemblées du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 et du 19 août 2015
 - 7.3 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 20, rue Main Est
 - 7.4 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 311, rue Saint-Paul Est
 - 7.5 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 178, chemin Allard

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 7.6 Autorisation au projet sur l'édifice situé au 79, rue Child
 - 7.7 Autorisation au projet sur l'édifice situé au 85, rue Child
 - 7.8 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 196, rue Saint-Jean-Baptiste
 - 7.9 Refus de la demande au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 67, rue Gendreau
 - 7.10 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 111, rue Child
 - 7.11 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 520, rue Main Ouest
 - 7.12 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 122, Route 147 Sud
 - 7.13 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 311, rue Saint-Paul Est
 - 7.14 Refus de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 482, avenue des Érables
 - 7.15 Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière
- 8. CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 8.1 Octroi d'une aide financière de 12 248 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 9. LOISIRS**
- 9.1 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à l'Association des personnes handicapées de Coaticook et de 2 436,06 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook
 - 9.2 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin
- 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 11. SERVICES EXTÉRIEURS**
- 11.1 Demande auprès du ministère des Transports du Québec concernant l'implantation d'une nouvelle traverse de piéton
 - 11.2 Mise à jour des informations du dossier PEP de la Ville de Coaticook
 - 11.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour des travaux au Pavillon des arts et de la culture de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook– Rénovation du sous-sol, soit celle de la compagnie Tijaro ltée au montant de 54 982,00 \$ taxes en sus

- 11.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglçage des chaussées pour la saison hivernale 2015-2016, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 97,15 \$ la tonne métrique taxes en sus, option B
- 11.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le nettoyage de fossés et décharge pour 2015, soit celle de la compagnie Excavation J.C. Tremblay au montant de 4,50 \$ taxes en sus au m/l
- 11.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2015, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 16,89 la tonne métrique taxes en sus
- 11.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en essence ordinaire et diesel clair du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2018, soit celle de la compagnie CST Canada Co. au montant de 0,0025 \$ par litre taxes en sus
- 11.8 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en mazout et en diesel coloré du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016, soit celle de la compagnie Coop des Cantons au montant de 0,0118 \$ par litre taxes en sus
- 11.9 Réquisition au montant de 22 075,20 \$ taxes incluses pour des travaux de débroussaillage à la compagnie Sciedan
- 11.10 Réquisition au montant de 23 146 \$ plus taxes pour des travaux d'urgence à la centrale Belding à la compagnie Norcan
- 11.11 Réquisition au montant de 10 183,79 \$ taxes incluses, pour la réparation de la cheminée de la bibliothèque Françoise-Maurice à la compagnie M.Maçonnerie

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Mandat au cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016
- 14.2 Mandat au cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au recouvrement de créances municipales impayées

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.3 Résiliation de l'entente entre la Ville de Coaticook et Sécuritas Canada Ltée
- 14.4 Renouvellement du contrat avec la Société de l'assurance automobile du Québec et la Ville d'une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les services reliés au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers et autorisation de signature

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-1-50 (2015), règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière
- 15.2 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-50 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 29-184 (2015) décrétant une dépense de 154 063 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la Route 141 et demande de dispense de lecture
- 16.2 Autorisation à Acti-bus Transport Coaticook-Compton-Sherbrooke de modifier leurs horaires des itinéraires selon les besoins saisonniers et grandissants de sa clientèle

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-09-33157

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 15-09-33157

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

15-09-33158 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2015

RÉSOLUTION 15-09-33158

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2015 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33159 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

RÉSOLUTION 15-09-33159

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2015 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- De nombreux travaux en ville, dont la rampe d'accès au stade Julien-Morin, Pavillon des arts de Coaticook – Tijaro Ltée
- Rue St-Jean Baptiste : tourbe à venir;
- Rinçage du réseau d'aqueduc à partir du 26 septembre;
- Usine de traitement Cutting : à moitié chemin pour l'adoucissement de l'eau, notre eau est chlorée faiblement, mais reste excellente et le système fonctionne bien;
- Travaux au barrage Belding
- Travaux ruisseau Pratt en cours, les travaux se déroulent bien;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Plaintes relativement a ramassage des déchets, composte en lien avec la nouvelle compagnie, veuillez-vous adresser aux services extérieurs;
- Rencontre à Québec – Ville de centralité ce jeudi UMQ.....

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

- Récupération des matières résiduelles, compostables.... En période d'ajustement.....important d'informer les travaux publics;
- Mise à jour Acti-bus : de nouveaux circuits; circuit Baldwin modifié, plus de détail consulter le site WEB, circuit urbain qui relie les résidences et le centre-ville et circuit interurbain Coaticook-Sherbrooke-Compton 3 parcours mi-octobre 4 vue la demande grandissante;
- CAB : journée porte ouverte ce jeudi 17 septembre 2015;

5.2 SYLVIANE FERLAND

Exposition en cours
Tout ce qui brille n'est pas or
De l'artiste Adèle Zanni
Du 16 août au 20 septembre 2015

Fuego
De l'artiste Lucie Levasseur
Du 13 septembre au 8 novembre 2015

Expositions à venir en septembre

Newton Brookhouse (1849-1917) - Pionnier de la photographie en Estrie est présenté par le Centre de ressources pour l'étude des Cantons de l'Est (CRCE) qui met en valeur une partie de sa riche collection de photographies, notamment l'œuvre de Newton Brookhouse

Dans les activités éducatives du Musée le premier atelier sera à partir de cette exposition de photos

Ils modifieront certaines des photos de l'exposition par l'ajout de couleur, le retrait de certaines parties de l'image, le remplacement par des éléments plus modernes, etc. Nous étudierons par le fait même les notions de valeur et de contraste.

Bibliothèque

« L'intimidation chez les jeunes »

Mardi 27 octobre 2015, de 19 h à 21 h

Animée par Audrey Martin et Mélanie Durocher, de l'organisme « Bulle et Baluchon », un centre estrien de prévention de la violence contre les enfants. Cette conférence, qui a lieu en partenariat avec la Maison de la famille de la MRC de Coaticook, vise à favoriser la participation des adultes dans la prévention de l'intimidation. L'entrée est gratuite. Inscription au 819 849-4013 poste 103.

4e édition du Festival Les jours sont contés à la Bibliothèque de Coaticook
Encore cette année, la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook est fière d'accueillir un spectacle inscrit à la programmation du festival de conte

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

« Les jours sont contés ». S'adressant aux 4 à 8 ans, le spectacle intitulé « La petite idée », qui aura lieu le 24 octobre à 10 h dans la salle d'animation, mettra en vedette la conteuse Arleen Thibault. Le coût d'entrée est de 3 \$ pour les enfants (1 \$ pour les abonnés) et de 5 \$ pour les adultes (3 \$ pour les abonnés).

- Rencontre d'auteure

La bibliothèque reçoit Suzanne Aubry, l'auteure de la populaire série Fanette, une collection qui a fait le délice de nos lecteurs à chaque nouvelle parution. La représentation, qui devait avoir lieu initialement en mai, aura lieu à compter de 19 h dans le salon de lecture à l'arrière de la bibliothèque. Le prix d'entrée est de 5 \$ (3 \$ pour les abonnés).

Autres activités à venir :

- Samedi 19 septembre à 10 h : Heure du conte
- Mercredi 7 octobre 13 h 30 : Club de lecture
- Samedi 10 octobre à 10 h : Heure du conte spécial Brindami

La bibliothèque est la recherche d'un(e) préposé(e) au prêt et d'un(e) contractuel(le) pour l'heure du conte. L'on vous annoncera sous peu les candidats retenus. Les offres ont été publiées dans le Crieur du 2 septembre et sur le site d'Emploi Québec.

Pavillon des arts

La comédienne Valérie Blais, qui nous a fait rire dans la série télévisée Tout sur moi, nous présente son tout premier spectacle d'humour. Le 25 septembre prochain

Le spectacle du 4 octobre met en vedette la chanteuse sherbrookoise Johanne Drouin.

Celle-ci est accompagnée par M. Jacques Faucher, pianiste et arrangeur. Johanne Drouin invite les spectateurs à se joindre à elle pour un retour dans le temps en interprétant de grands standards "jazz" des années 40, 50 et 60.

Cinéma Samedi 10 octobre 14 h.

Merci à tous et bonne soirée

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à tous...

Pour commencer, j'aimerais remercier et féliciter les organisations, les bénévoles et les joueurs et joueuses ayant performés autant au baseball mineur que pour le soccer de notre ville. Une autre saison bien remplie et bien organisée est déjà terminée. J'aimerais personnellement féliciter aussi les 3 bénévoles de l'année qui ont été nommées au niveau du soccer, soit Mme Sonia Roy, Mme Geneviève Brodeur ainsi que Mme Mélanie Richard qui voient leurs noms inscrits sur la plaque offerte en mémoire de M. Luc Beaudin.

Maintenant du côté de l'aréna, j'aimerais vous informer qu'il n'y aura plus de patinage libre les dimanches midi, mais que pour l'année 2015-2016, les heures du patinage libre offertes gratuitement à tous sont les vendredis soir de 18 h 30 à 19 h 50, donc, un 30 minutes de plus que par les années passées...

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Pour le hockey mineur, cette saison 2015-2016 compte présentement 305 joueurs, joueuses inscrites. Nous aurons donc la chance de voir performer sur la glace 4 équipes de niveau prénovice, 3 à 4 équipes novices, 3 équipes atome, 3 équipes pee-wee, 2 équipes bantam, 3 équipes midget et 2 équipes junior. Bonne saison à vous tous.

Pour terminer, juste pour vous rappeler et j'imagine que la plupart d'entre vous le savez déjà que la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook en est à faire sa levée de fonds annuelle. Donc, vendredi prochain soit le 18 septembre, c'est moi, la candidate qui se fera raser les cheveux lors du tournoi de golf de cette fondation. Ce geste, je le fais pour la cause, car mon hôpital, votre hôpital, j'y tiens et ce qu'ils innoveront avec cet argent sera peut-être utile un jour pour moi, pour vous ou pour quelqu'un que l'on connaît bien! Soyez généreux, il est encore le temps d'envoyer des dons à la Fondation du CSSS. Humblement, je vous dis UN ÉNORME MERCI.

Bonne fin de soirée à vous...

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous,

Inauguration de Foresta Lumina au Centre-ville

Vous avez été nombreux à vous déplacer pour le dévoilement du prolongement de Foresta Lumina au centre-ville. C'était noir de monde sur la rue Child, heureusement que nous avons toutes ces belles lanternes rouges pour nous éclairer!

Si vous y êtes retournés depuis, vous avez peut-être constaté que certains soirs nous avons eu quelques problèmes techniques. Bien que certains ajustements sont ou seront nécessaires. Mes chums de garage diraient, «c'est du fine tuning», des ajustements de mise en place.

Jusqu'à présent les installations de Moment Factory semblent plaire, à la lumière des commentaires que j'ai reçus. Julie Favreau, de Rues Principales, me disait même avoir reçu déjà un commentaire d'une commerçante, disant que cela paraît déjà sur l'affluence dans son commerce et sur la caisse enregistreuse. Au point où, elle songe déjà, à prolonger ses heures d'ouverture en soirée dès l'an prochain.

Plusieurs citoyens et commerçants se sont aussi montrés intéressés à installer des lanternes chez eux et dans leurs commerces. On va vous revenir avec ça éventuellement. On va travailler là-dessus d'ici la prochaine saison de FL.

C'est la dernière semaine du Marché Public au parc Chartier ce vendredi! Profitez-en, le choix est grand en cette saison des récoltes. Julie de la Bruère m'a fait part aussi que dès l'an prochain, on songe aussi à prolonger les heures d'ouvertures du Marché. À suivre...

Lumières IGA cet automne...

Pour ce qui est des lumières de circulation devant le marché IGA et la rue Chesley. Bien que nous pensions réaliser ces travaux plus tôt, il reste toujours quelques ficelles à attacher avant de procéder. Il est toujours possible de faire ces travaux jusqu'à tard cet automne. On me dit que ce ne sont pas des travaux majeurs et que le tout pourrait rapidement être réalisé. On verra quelle sorte d'automne Dame Nature nous réserve.

Au développement McAuley les travaux sont presque terminés, vous pouvez aller prendre une marche dans ce coin-là pour bien visualiser ce que deviendra ce nouveau développement. Les terrains sont en vente, c'est notre directeur général, Vincent Tanguay que vous devez contacter.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7 nouvelles chambres de motel

Je vais terminer mon rapport avec un scoop ! On devrait pouvoir compter sur 7 nouvelles chambres de motel dès le début de 2016. En effet, une entreprise de Coaticook a décidé d'ajouter ce service à son commerce existant. Je ne vous mets que l'eau à la bouche. Je vais bien sûr laisser le commerçant en faire l'annonce officielle pour sa première pelletée de terre prévue cet automne.

Merci! C'est tout pour moi M. le Maire, je commenterai tantôt le dépôt des statistiques de construction de cet été.

5.5 SIMON MADORE

Bonjour,

Parlons un peu pompiers, le jeudi 27 août dernier ce tenait la collecte de sang du maire et des pompiers de Coaticook. L'objectif était de 175 donneurs et nous avons réussi à avoir 181 donneurs. C'est cette année après 40 ans de service comme pompier et 25 ans comme directeur du service incendie de la régie inter municipal, que M. André Lafaille accroche sa lance. Notre nouveau directeur a été nommé officiellement aux autres pompiers et surtout aux autres services incendie. C'est sans surprise que Benoit Sage a obtenu le poste de direction de la régie. Celui-ci avait eu le poste de Capitaine il y a 10 ans dans le but de faire ces classes avec André. Après une courte réflexion et un échange à huis clos du conseil d'administration, Benoit nous semblait être un choix unanime pour prendre la relève et veiller au bon fonctionnement de la régie. Notons que nous sommes jusqu'à vendredi en processus de sélection pour le poste de capitaine.

Le stade Julien Morin est en pleine rénovation, comme je vous en parle depuis des mois la rampe d'accès universelle est en construction. Nous attendions la fin de la saison de baseball et c'est bien sûr que pour le début de la saison 2016. Tout sera fonctionnel et bien pratique pour tous. Notons que cette construction est rendue possible grâce au gouvernement fédéral, bien sûr la ville de Coaticook, Corporation du 150e et un don du club Lions de Coaticook.

Parc de la Gorge

Au 31 août 2015, l'achalandage du Parc (toutes activités confondues) a connu une hausse de 32%, portant ainsi le nombre visiteurs total de 182 000 visiteurs et une augmentation de plus de 3 000 nuitées depuis le début de la saison 2015.

Parc Découverte Nature

Au 31 août, le Parc Découverte nature n'est pas en reste et il a su profiter de la hausse d'achalandage de son grand frère en offrant des forfaits incluant la cuisson de leur prise! À ce fait, on constate une hausse d'achalandage de 10%. Le nombre de poissons pêchés ainsi que l'utilisation du BBQ qui permet de déguster son poisson sur place a plus que doublé.

Foresta Lumina a été fier d'accueillir ses 100 000es visiteurs pour l'année 2015 le samedi 29 août à 20 h 45. Il s'agit de M. Christian Bonneau qui s'est vu rembourser sa visite ainsi que celle de sa famille et un panier cadeau-souvenir de produit à l'effigie de Foresta Lumina ;-)

À ce jour, Foresta Lumina a accueilli 120 000 visiteurs et ça se poursuit jusqu'au 11 octobre.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Soirée exclusive

À la demande générale, nous sommes heureux de vous informer que jeudi le 17 septembre prochain, Foresta Lumina sera ouvert exclusivement pour les gens de Coaticook. Aucune publicité ne sera effectuée à l'extérieur de notre région. Nous ne vendons pas de billet à l'avance, vous n'aurez qu'à vous présenter sur place entre 19 h 30 et 22 h. Coût : Adulte 16\$ taxes incluses, enfant 9\$ et 7,50\$ pour les enfants additionnels d'une même famille. Exceptionnellement, Acti-Bus se joint au mouvement en vous offrant gratuitement une navette qui partira de l'Hôtel de Ville pour se rendre à l'accueil Michaud, et ce tout à fait gratuitement.

Grand Prix du Tourisme Canadian

Enfin, nous sommes heureux de vous informer que le Parc de la Gorge est en lice au Grand Prix du Tourisme canadien à titre de « Le Prix de l'innovateur de l'année, présenté par Brewster Travel Canada ». Le gagnant sera dévoilé le mercredi 2 décembre prochain, nous vous tiendrons au courant.

Alors voilà!!! Merci

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir à tous

Projet présenté au comité de gestion

À la suite des inondations du 9 et 10 juin dernier, Mme Pascale Biron, professeur à l'Université de Concordia et M. Simon Massé doctorant en science de l'environnement à l'Université de Rimouski ont fait la présentation du projet du corridor de liberté de la rivière de Coaticook et propose de participer à un projet visant essentiellement à accompagner la MRC dans l'intégration de ce concert pour la rivière de Coaticook.

Le projet comprend l'acquisition de données LIDAR pour tout le bassin versant de la rivière de Coaticook. Toutes les municipalités de la MRC pourront se servir de ces données de ce projet et qui pourraient être très utiles pour Coaticook dans la prochaine année.

PARC HAROLD BALDWIN

Le 26 septembre prochain, ce sera la grande journée de la folie des couleurs au PARC HAROLD BALDWIN. Comme les autres années vous pourrez venir rencontrer les membres du comité à la caserne des pompiers et prendre une collation soit avant de partir ou au retour des sentiers du Mont Pinacle.

COATICOOK RURAL

Les travaux de réparation des chemins dus aux pluies de juin sont terminés. L'entretien des fossés et le rechargement des chemins ruraux vont se faire à la fin de septembre, début octobre.

Bonne saison d'automne avec toute la flambée de couleur qui s'en vient

6. FINANCES

15-09-33160

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2015

RÉSOLUTION 15-09-33160

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'août 2015 au montant total de 2 781 980,42 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'août 2015 comme suit :

- Fonds administration : 1 520 423,79 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 1 261 556,63 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT 2015

15-09-33161

6.3 RÉQUISITION POUR L'AJOUT DU SERVICE D'EAU AU LOGICIEL ADVANCED UTILITY SYSTEMS

RÉSOLUTION 15-09-33161

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté un règlement concernant l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels branchés au réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT que toute entrée d'eau, à partir d'un réseau d'aqueduc, d'un immeuble ayant un usage commercial de grande utilisation, un usage institutionnel, un usage industriel ou un usage mixte comportant 50 % et plus d'une utilisation autre que résidentielle devra être munie d'un compteur;

CONSIDÉRANT que dès janvier 2016, la Ville de Coaticook fera parvenir à tous les immeubles concernés une facturation pour la quantité d'eau consommée;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Coaticook doit se munir d'un système informatique;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, ne sont pas assujettis aux règles d'adjudication les contrats visant à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants (573.3 al.1 (6 a) LCV);

CONSIDÉRANT l'offre de services pour l'ajout du service d'eau au logiciel Advanced Utility Systems au montant de 42 875 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier à l'effet d'accepter cette proposition;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU:

De procéder à l'achat pour l'ajout du service d'eau au logiciel Advanced Utility Systems au montant de 42 875 \$ taxes en sus et d'autoriser la signature du maire ainsi que du trésorier pour ledit contrat et d'affecter la dépense au fonds de roulement; ET

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

D'abroger la résolution numéro 15-06-33031 adoptée lors de la séance du 8 juin dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2015

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juillet et août 2015 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 AOÛT 2015

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 19 août 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

15-09-33162 **7.3 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 20, RUE MAIN EST**

RÉSOLUTION 15-09-33162

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur l'édifice situé au 20, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à construire une rampe en béton pour un accès universel;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 19 août 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 20, rue Main Est le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 19 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33163 **7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 311, RUE SAINT-PAUL EST**

RÉSOLUTION 15-09-33163

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation des nouvelles enseignes sur le nouveau Centre sportif Desjardins, sur l'édifice situé au 311, rue Saint-Paul Est;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer une enseigne à plat sur la façade et une à plat sur la marquise de la porte principale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 19 août 2015 conditionnellement à respecté les modifications du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 311, rue Saint-Paul Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 19 août 2015 avec la recommandation suivante :

- Que l'enseigne sur la façade soit de faible densité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33164

7.5 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 178, CHEMIN ALLARD

RÉSOLUTION 15-09-33164

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 178, chemin Allard et désigné comme étant le lot numéro 2 935 409 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement d'une galerie dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 178, chemin Allard et désigné comme étant le lot numéro 2 935 409 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre l'agrandissement d'une galerie dans la bande riveraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33165 7.6 AUTORISATION AU PROJET SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 79, RUE CHILD

RÉSOLUTION 15-09-33165

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour installer un coin pour faire de l'étalage et un présentoir sur la voie publique sur l'édifice situé au 79, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères et les objectifs du PIIA ainsi que le règlement numéro 6-G relatif à l'occupation commerciale de l'espace public sur une portion de la rue Child;

CONSIDÉRANT que le comité mentionne que l'espace du stationnement qui sera utilisé en face du local vacant soit libéré dès qu'il y aura un commerce qui occupera ledit local;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 19 août 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet sur l'édifice situé au 79, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 19 août 2015, avec la condition suivante :

- Que l'espace du stationnement qui sera utilisé en face du local vacant soit libéré dès qu'il y aura un commerce qui occupera ledit local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33166 7.7 AUTORISATION AU PROJET SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 85, RUE CHILD

RÉSOLUTION 15-09-33166

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour installer un coin pour faire de l'étalage et un présentoir sur la voie publique sur l'édifice situé au 85, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères et les objectifs du PIIA ainsi que le règlement numéro 6-G relatif à l'occupation commerciale de l'espace public sur une portion de la rue Child;

CONSIDÉRANT que le comité mentionne que l'espace du stationnement qui sera utilisé en face du local vacant soit libéré dès qu'il y aura un commerce qui occupera ledit local;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 19 août 2015 ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet sur l'édifice situé au 85, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 19 août 2015, avec la condition suivante :

- Que l'espace du stationnement qui sera utilisé en face du local vacant soit libéré dès qu'il y aura un commerce qui occupera ledit local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33167 7.8 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION SUR L'ÉDIFICE
SITUÉ AU 196, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

RÉSOLUTION 15-09-33167

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre le remplacement de neuf blocs de fenêtre sur l'édifice situé au 196, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-203 (P)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 9 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 196, rue Saint-Jean-Baptiste, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 9 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33168 7.9 REFUS DE LA DEMANDE AU PROJET D'ENSEIGNE SUR
L'ÉDIFICE SITUÉ AU 67, RUE GENDREAU

RÉSOLUTION 15-09-33168

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 67, rue Gendreau;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sera constituée de deux panneaux alpolyc et sera visible sur deux façades;

CONSIDÉRANT que le comité propose une autre matière puisque l'alpolyc n'est pas durable;

CONSIDÉRANT que le comité recommande que l'enseigne doit contenir du relief soit par son lettrage ou pour sa dentelle utilisée dans son logo;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 9 septembre 2015;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 520, rue Main Ouest et désigné comme étant le lot numéro 5 685 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une deuxième entrée charretière pour le nouveau commerce, avec les conditions suivantes :

- La deuxième entrée charretière commerciale devra avoir 11 mètres maximum de largeur;
- Il devra y avoir une bande gazonnée avec des arbres et arbustes entre les deux accès ainsi qu'aux limites latérales de la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33171

7.12 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 122, ROUTE 147 SUD

RÉSOLUTION 15-09-33171

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 122, Route 147 Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 312 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul arrière de 5,30 mètres minimum pour un projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 122, Route 147 Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 312 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul arrière minimale de 5,30 mètres suite à l'agrandissement du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33172

7.13 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 311, RUE SAINT-PAUL EST

RÉSOLUTION 15-09-33172

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 311, rue Saint-Paul Est et désigné comme étant le lot numéro 3 311 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à installer une enseigne à plat;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage permet pour la zone publique P-304, une enseigne à plat d'une superficie maximale de 6 mètres carrés et que la superficie de l'enseigne en question sera de 22,67m²;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 311, rue Saint-Paul Est et désigné comme étant le lot numéro 3 311 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne à plat avec les conditions suivantes :

- l'enseigne devra avoir une superficie maximale de 12 mètres carrés, incluant son boîtier d'encrage;
- l'enseigne devra avoir un éclairage sobre afin de respecter l'environnement résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33173

7.14 REFUS DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 482, AVENUE DES ÉRABLES

RÉSOLUTION 15-09-33173

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 482, avenue des Érables et désigné comme étant le lot numéro 3 499 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à construire un garage attaché à la résidence;

CONSIDÉRANT que la propriété est située dans un secteur résidentiel récent, qui est actuellement non déstructuré au niveau de l'implantation;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de construire un garage attaché à la maison, ou détaché, tout en respectant les marges minimales de recul exigées par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'une telle dérogation créerait un impact visuel important sur le voisinage;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de ne pas accorder la dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 492, avenue des Érables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15-09-33174 7.15 DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

RÉSOLUTION 15-09-33174

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives au saisi et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la Ville de Coaticook à utiliser les services de P.A.U.L. Jacques et fils inc.;

CONSIDÉRANT que P.A.U.L. Jacques et fils inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désigne P.A.U.L. Jacques et fils inc. à opérer une fourrière d'autos au 146, chemin du 9e rang et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Coaticook;

QUE P.A.U.L. Jacques et fils inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec, dont notamment les règles de bonne pratique contenues au *Guide de gestion des véhicules saisi* produit par la Société;

QUE les installations de P.A.U.L. Jacques et fils inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité; ET

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. CULTURE ET COMMUNICATIONS

15-09-33175 8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 12 248 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 15-09-33175

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 12 248 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

15-09-33176

9.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE COATICOOK ET DE 2 436,06 \$ AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 15-09-33176

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes handicapées de Coaticook et le Club de patinage artistique de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à l'Association des personnes handicapées de Coaticook et de 2 436,06 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33177

9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 15-09-33177

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15-09-33178 11.1 DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE TRAVERSE DE PIÉTON

RÉSOLUTION 15-09-33178

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande de citoyens pour implanter une traverse de piéton sur la rue Child, soit plus précisément dans le secteur de la Laiterie de Coaticook et de la Microbrasserie;

CONSIDÉRANT que le secteur est très achalandé, principalement en période estivale, en raison des piétons qui circulent entre la laiterie de Coaticook, qui sont situés en face l'un de l'autre;

CONSIDÉRANT que lors de la période estivale, le nombre de touristes est élevé dans ce secteur en raison du camping du parc de la Gorge-de-Coaticook et de Foresta Lumina;

CONSIDÉRANT que la dangerosité de ce secteur pour les piétons;

CONSIDÉRANT l'urgent besoin de mettre en place une traverse de piéton à cet endroit pour une question de sécurité envers nos enfants et nos personnes âgées ainsi que toute la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'interroge également sur la pertinence de maintenir les traverses pour les piétons à trois autres endroits sur cette même rue, soit au coin des rues St-Marc et Child, Thornton et Child et Michaud et Child;

CONSIDÉRANT que les piétons qui traversent ces routes sont sous la responsabilité du Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de transmettre une demande au Ministère des Transports du Québec pour :

- Autoriser la Ville de Coaticook à procéder à l'implantation d'une nouvelle traverse de piéton sur la rue Child, soit plus précisément dans le secteur de la Laiterie de Coaticook et de la Microbrasserie permettant ainsi de rendre cet endroit sécuritaire pour les piétons, citoyens et touristes en raison que ce secteur est très achalandé, principalement en période estivale, vu le nombre de touristes élevé en raison du camping du parc de la Gorge-de-Coaticook et de Foresta Lumina; ET
- D'étudier la pertinence de maintenir les traverses pour les piétons au coin des rues St-Marc et Child, Thornton et Child et Michaud et Child.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33179 11.2 MISE À JOUR DES INFORMATIONS DOSSIER PEP DE LA VILLE DE COATICOOK

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 15-09-33179

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook détient une flotte de véhicule et qu'elle procède elle-même à l'entretien de ses véhicules;

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à la mise à jour des informations de son dossier PEP du Programme d'entretien préventif auprès de la SAAQ ;
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU que messieurs Simon Morin, directeur des services extérieurs et Normand Giroux, mécanicien, sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Ville de Coaticook tous documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec; ET

De transmettre à la SAAQ la résolution à jour et la liste des véhicules soumis au PEP et une photocopie de la carte d'accréditation PEP du mécanicien qui effectue les vérifications mécaniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33180

11.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR DES TRAVAUX AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK– RÉNOVATION DU SOUS-SOL, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TIJARO LTÉE AU MONTANT DE 54 982 \$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 15-09-33180

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour des travaux au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook– Rénovation du sous-sol, soit celle de la compagnie Tijaro Ltée au montant de 54 982 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 septembre à 10 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Tijaro Ltée	54 982,00 \$
Construction R.V.	56 177,77 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division des parcs, bâtiments et espaces verts d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Tijaro Ltée au montant total de 54 982 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour des travaux au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook – Rénovation du sous-sol, soit celle de la compagnie Tijaro Ltée au montant de 54 982 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 05-990-00-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33181

11.4 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL EN VRAC POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COMPASS MINERALS CANADA CORP. AU MONTANT DE 97,15 \$ LA TONNE MÉTRIQUE TAXES EN SUS, OPTION B

RÉSOLUTION 15-09-33181

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 septembre 2015 à 11 h 45 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Option A Avec transport aux frais du fournisseur la tonne métrique Taxes en sus	Option B Avec transport de la région no. 5 la tonne métrique Taxes en sus
Compass Minerals Canada Corp. Mines Seleine, division de K+K Sel Windsor ltée	97,15 \$	97,15\$
Technologie de dégivrage Cargill	97,34 \$	97,34\$
Sel Warwick inc.	100,89 \$	100,89 \$
	114,00 \$	124,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp., option B;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la quantité approximative maximale de 750 tonnes pour la saison hivernale 2015-2016, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 97,15 \$ la tonne métrique taxes en sus, option B, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15-09-33182 11.5 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE NETTOYAGE DE FOSSÉS ET DÉCHARGE POUR 2015, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE EXCAVATION J.C. TREMBLAY AU MONTANT DE 4,50 \$ TAXES EN SUS AU M/L

RÉSOLUTION 15-09-33182

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le nettoyage de fossés et décharge pour 2015;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 septembre 2015 à 11 h 15 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit;

FOURNISSEURS	Prix unitaire au m/l taxes en sus ± 5 430 m/l	Montant total taxes en sus
Excavation J.C. Tremblay	4,50 \$	24 435,00 \$
Scalabrini et fils inc.	4,55 \$	24 706,50 \$
Les Excavations Réal Barrette inc.	5,35 \$	29 050,50 \$
Excavation Camil Barrette inc.	5,35 \$	29 050,50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Excavation J.C. Tremblay au montant total de 4,50 \$ taxes en sus au m/l;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le nettoyage de fossés et décharge de ± 5 430 m/l pour 2015, soit celle de la compagnie Excavation J.C. Tremblay au montant de 4,50 \$ taxes en sus au m/l, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-325-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-09-33183 11.6 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE RECHARGEMENT EN MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR DIVERS CHEMINS DU SECTEUR RURAL 2015, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TRANSPORT MARCEL MORIN INC. AU MONTANT DE 16,89 LA TONNE MÉTRIQUE TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 15-09-33183

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemin du secteur rural 2015;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 septembre 2015 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

	Prix à la TM	Prix global pour
Soumissionnaires	avant taxes	13 900 TM avant taxes
Transport Marcel Morin inc.	16,89 \$	234 771 \$
Couillard Construction Itée	17,25 \$	239 775 \$
Sintra inc.	21,51 \$	298 989 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2015 pour la quantité de 13 000 tonnes, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant 16,89 \$ la tonne métrique taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33184

11.7 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT EN ESSENCE ORDINAIRE ET DIESEL CLAIR DU 1ER OCTOBRE 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2018, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CST CANADA CO. AU MONTANT DE 0,0025 \$ PAR LITRE TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 15-09-33184

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en essence ordinaire et diesel clair du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 septembre 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, cinq soumissions nous sont parvenues soit;

Essence ordinaire ± 180 000 litres

Fournisseurs	Coût du transport par litre taxes en sus
--------------	---

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CST Canada co.	0,0025 \$
Thermoshell	0,0029 \$
Les Pétroles Sherbrooke	0,0030 \$
Pierre Chouinard & fils	0,0031 \$
Les Énergies Sonic	0,0031 \$

Diesel clair ± 240 000 litres

Fournisseurs	Coût du transport par litre taxes en sus
--------------	---

CST Canada co.	0,0025 \$
Thermoshell	0,0029 \$
Les Pétroles Sherbrooke	0,0030 \$
Pierre Chouinard & fils	0,0031 \$
Les Énergies Sonic	0,0031 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en essence ordinaire et diesel du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2018, soit celle de CST Canada Co.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en essence ordinaire et diesel clair du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2018 pour la quantité approximative maximale pour l'essence ordinaire de ± 180 000 litres et de ± 240 000 litres pour le diesel clair, soit celle de la compagnie CST Canada Co. au montant de 0,0025 \$ par litre taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro suivant :

- 02.320.00.631 Voirie urbaine-essence et huile diesel
- 02.330.00.631 Enlèvement de la neige-essence et huile et diesel
- 02.830.00.631 Réseau électricité-essence et huile diesel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33185

11.8 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT EN MAZOUT ET EN DIESEL COLORÉ DU 1ER OCTOBRE 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2016, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COOP DES CANTONS AU MONTANT DE 0,0118 PAR LITRE TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 15-09-33185

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en mazout et en diesel coloré du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 3 septembre 2015 à 16 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues, soit;

Mazout ± 5 000 litres

Fournisseurs	Coût du transport par litre taxes en sus
Coop des Cantons	0,0118 \$
Pierre Chouinard & fils	0,0124 \$
Les Pétroles Sherbrooke	0,025 \$

Diesel coloré ± 10 000 litres

Fournisseurs	Coût du transport par litre taxes en sus
Coop des Cantons	0,0118 \$
Pierre Chouinard & fils	0,0124 \$
Les Pétroles Sherbrooke	0,025 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Coop des Cantons au montant de 0,0118 \$ par litre taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en mazout et en diesel coloré du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 pour la quantité approximative maximale de ± 5 000 litres pour la mazout et de ± 10 000 litres pour le diesel coloré, soit celle de la compagnie Coop des Cantons au montant de 0,0118 \$ par litre taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro suivant :

- 02.702.30.522 Entretien-réparation bâtiment et terrain - Bibliothèque
- 02.820.00.632 Produits pétroliers – Génération
- 02.190.00.632 Autres dépenses d'administration-produits pétroliers – Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33186

11.9 RÉQUISITION AU MONTANT DE 22 075,20 TAXES INCLUSES POUR DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE À LA COMPAGNIE SCIEDAN

RÉSOLUTION 15-09-33186

CONSIDÉRANT que chaque année il y a des travaux de débroussaillage dans tous les secteurs;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que pour les travaux de débroussaillage la Ville a reçu une offre de la compagnie Sciedan au montant de 22 075,20 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Sciedan;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour des travaux de débroussaillage auprès de la compagnie Sciedan au montant de 22 075,20 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-72.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33187

11.10 RÉQUISITION AU MONTANT DE 23 146 \$ PLUS TAXES POUR DES TRAVAUX D'URGENCE À LA CENTRALE BELDING À LA COMPAGNIE NORCAN

RÉSOLUTION 15-09-33187

CONSIDÉRANT que pour des travaux d'urgence à la centrale Belding;

CONSIDÉRANT que le chef de division d'Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour les travaux d'urgence la Ville a reçu une offre de la compagnie Norcan au montant de 23 146 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division d'Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Norcan;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour les travaux d'urgence à la centrale Belding auprès de la compagnie Norcan au montant de 23 146 \$ plus taxes et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-520.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33188

11.11 RÉQUISITION AU MONTANT DE 10 183,79 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉPARATION DE LA CHEMINÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE À LA COMPAGNIE M.MAÇONNERIE

RÉSOLUTION 15-09-33188

CONSIDÉRANT que pour la cheminée de la bibliothèque municipale Françoise-Maurice a besoin de réparation;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que pour les réparations de la cheminée de la bibliothèque municipale la Ville a reçu une offre de la compagnie M. Maçonnerie, au montant de 10 183,79 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie M.Maçonnerie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour la réparation de la cheminée de la bibliothèque Françoise-Maurice auprès de la compagnie M.Maçonnerie au montant de 10 183,79 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-702-30-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

15-09-33189

14.1 MANDAT AU CABINET MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC., AU BESOIN POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

RÉSOLUTION 15-09-33189

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert les services de procureurs externes au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'offre de services comprend notamment:

- Un service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.
- Un service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs (par exemple, le TAQ, la CMQ, la CRT, les arbitres ou la CLP). Ce service sera facturé à taux horaire.
- Un service de négociation dans le cadre du renouvellement de vos conventions collectives.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de service du 3 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33190 14.2 MANDAT AU CABINET MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC., DE PROCÉDER AU RECOUVREMENT DE CRÉANCES MUNICIPALES IMPAYÉES

RÉSOLUTION 15-09-33190

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert les services de procureurs externes au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'offre de services comprend notamment :

- La perception sur mise en demeure incluant la signification par courrier recommandé ou certifié et si nécessaire, perception par la signification d'une action incluant l'étude et la préparation du dossier, la rédaction de procédures de même que la représentation devant le tribunal de première instance, à l'exclusion des déboursés judiciaires.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., pour procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de service du 3 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-33191 14.3 RÉSILIATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET SÉCURITAS CANADA LTÉE

RÉSOLUTION 15-09-33191

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur à la Ville de Coaticook relative au stationnement;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de voir appliquer cette réglementation pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a une entente avec Sécuritas Canada Ltée pour la fourniture d'un service de patrouille des terrains de stationnement publics sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite résilier cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser la greffière à faire parvenir un avis écrit de 60 jours demandant la résiliation de l'entente en cours au nom de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-09-33192 14.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET LA VILLE D'UNE DURÉE DE 1 AN, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016 POUR LES SERVICES RELIÉS AU PERMIS DE CONDUIRE ET À L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES ROUTIERS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-09-33192

CONSIDÉRANT que l'échéance au 31 décembre 2015 du contrat intervenu entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Ville de Coaticook, à titre de mandataire, pour offrir les services reliés au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat pour une durée de 1 an, et ce à compter du 1er janvier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de désigner la greffière, Madame Geneviève Dupras, à titre de représentante autorisée de la Ville de Coaticook pour le contrat à intervenir avec la Société de l'assurance automobile du Québec d'une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2016, pour offrir les services reliés au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers;

ET d'autoriser la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-50 (2015), RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LA PRODUCTION DE GRANULATS RECYCLÉS À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UNE CARRIÈRE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-1-50 (2015).

Celui-ci a pour objet d'autoriser, sous certaines conditions, la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière. Parmi les conditions à respecter, la carrière doit être située dans une zone où cet usage est autorisé; toutes les opérations liées à la production de granulats recyclés doivent être localisées dans l'aire d'exploitation de la carrière et les aires de stockage ne doivent pas excéder une hauteur de 5 mètres.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-1-50 (2015), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15-09-33193 15.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-50 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LA PRODUCTION DE GRANULATS RECYCLÉS À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UNE CARRIÈRE

RÉSOLUTION 15-09-33193

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un projet visant à produire des granulats recyclés à partir de résidus de béton, de brique ou d'asphalte, sur le site d'une carrière, a été soumis à la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'acceptation d'un tel projet requiert au préalable une modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce type d'activité est encadré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'assurer la protection de l'environnement et du milieu avoisinant;

CONSIDÉRANT que cet usage s'inscrit dans les pratiques visant à mettre en valeur les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'obligation qui est faite d'exercer cette activité sur l'emplacement d'un site d'extraction a pour effet de n'entraîner aucune conséquence négative sur le maintien et le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 14 septembre 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-50 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière, ET;

QUE ce second projet de règlement est soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-184 (2015) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 154 063 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 141 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Simon Madore donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt numéro 29-184 (2015) pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la Route 141.

L'objet de ce règlement est de procéder à un emprunt au montant de 154 063 \$ sur une période de 20 ans afin de prolonger le réseau d'aqueduc sur la Route 141.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-184 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents au moins deux jours francs avant son adoption.

15-09-33194

16.2 AUTORISATION À ACTI-BUS TRANSPORT COATICOOK-COMPTON-SHERBROOKE DE MODIFIER LEURS HORAIRES DES ITINÉRAIRES SELON LES BESOINS SAISONNIERS ET GRANDISSANTS DE SA CLIENTÈLE

RÉSOLUTION 15-09-33194

CONSIDÉRANT qu'Acti-Bus est un organisme à but non lucratif qui centralise l'ensemble des services de transport intermunicipal des personnes.

CONSIDÉRANT que trois services sont offerts :

TRANSPORT COATICOOK - COMPTON - SHERBROOKE ;
TRANSPORT ADAPTÉ ;
TRANSPORT INTERMUNICIPAL;

CONSIDÉRANT que l'organisme Acti-bus souhaite modifier ses horaires afin de répondre aux besoins grandissant de sa clientèle;

CONSIDÉRANT qu'Acti-bus souhaite que la Ville autoriser cette modification avec une certaine souplesse afin de permettre de modifier son horaire selon les besoins saisonniers de sa clientèle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser la modification de l'horaire des itinéraires d'Acti-bus selon les besoins saisonniers et grandissants de sa clientèle et permettre ainsi la souplesse nécessaire et d'abroger la résolution 15-08-33142 adoptée le 10 août dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

15-09-33195

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 15-09-33195

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guyline Blouin, mairesse
suppléante

Geneviève Dupras, greffière